

ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

FORMULAIRE COMPLÉMENTAIRE

D'AJOUT DE VÉHICULE

(Attention : seuls les particuliers peuvent faire leur demande d'inscription en format papier.)

IDENTIFICATION DU FOYER (rappel)

Civilité :

(cocher la case correspondante)

- Madame
 Monsieur
 Monsieur ou madame

N°QR CODE :

NOM :

Prénom :

Numéro de téléphone portable :

Adresse : N° : Voie :

Complément d'adresse :

Code postal : Commune :

ENREGISTREMENT DU OU DES VÉHICULES DU FOYER

Attention : tout véhicule n'entrant pas dans les catégories proposées ci-dessous est interdit, ainsi que les véhicules plateaux. Enregistrement maximum de 6 véhicules simultanément.

PREMIER VÉHICULE :

Catégorie du véhicule (se reporter au champ J.1 de la carte grise et cocher la case correspondante) :

- VP véhicule particulier
 CTTE camionnette
 REM remorque
 VASP catégorie M véhicules aménagés
(exemple : personnes handicapées)
 QM (ou QLEM) voiturettes sans permis
 Véhicule à moteur 2 ou 3 roues
 Quad
 Vélo

Plaque d'immatriculation :

PTAC en kilogrammes (se reporter au champ F.2 de la carte grise, le PTAC doit être inférieur ou égal à 3 500 kg) :
..... Kg

→ **PIÈCE JUSTIFICATIVE À JOINDRE :** copie du certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule

DEUXIÈME VÉHICULE :

Catégorie du véhicule (se reporter au champ J.1 de la carte grise et cocher la case correspondante) :

- VP véhicule particulier
 CTTE camionnette
 REM remorque
 VASP catégorie M véhicules aménagés
(exemple : personnes handicapées)
 QM (ou QLEM) voiturettes sans permis
 Véhicule à moteur 2 ou 3 roues
 Quad
 Vélo

Plaque d'immatriculation :

PTAC en kilogrammes (se reporter au champ F.2 de la carte grise, le PTAC doit être inférieur ou égal à 3 500 kg) :
..... Kg

→ **PIÈCE JUSTIFICATIVE À JOINDRE :** copie du certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule

TROISIÈME VÉHICULE :

Catégorie du véhicule (se reporter au champ J.1 de la carte grise et cocher la case correspondante) :

- VP véhicule particulier
- CTTE camionnette
- REM remorque
- VASP catégorie M véhicules aménagés (exemple : personnes handicapées)
- QM (ou QLEM) voitures sans permis
- Véhicule à moteur 2 ou 3 roues
- Quad
- Vélo

Plaque d'immatriculation :

.....

PTAC en kilogrammes (se reporter au champ F.2 de la carte grise, le PTAC doit être inférieur ou égal à 3 500 kg) :

..... **Kg**

→ **PIÈCE JUSTIFICATIVE À JOINDRE** : copie du certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule

QUATRIÈME VÉHICULE :

Catégorie du véhicule (se reporter au champ J.1 de la carte grise et cocher la case correspondante) :

- VP véhicule particulier
- CTTE camionnette
- REM remorque
- VASP catégorie M véhicules aménagés (exemple : personnes handicapées)
- QM (ou QLEM) voitures sans permis
- Véhicule à moteur 2 ou 3 roues
- Quad
- Vélo

Plaque d'immatriculation :

.....

PTAC en kilogrammes (se reporter au champ F.2 de la carte grise, le PTAC doit être inférieur ou égal à 3 500 kg) :

..... **Kg**

→ **PIÈCE JUSTIFICATIVE À JOINDRE** : copie du certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule

CINQUIÈME VÉHICULE :

Catégorie du véhicule (se reporter au champ J.1 de la carte grise et cocher la case correspondante) :

- VP véhicule particulier
- CTTE camionnette
- REM remorque
- VASP catégorie M véhicules aménagés (exemple : personnes handicapées)
- QM (ou QLEM) voitures sans permis
- Véhicule à moteur 2 ou 3 roues
- Quad
- Vélo

Plaque d'immatriculation :

.....

PTAC en kilogrammes (se reporter au champ F.2 de la carte grise, le PTAC doit être inférieur ou égal à 3 500 kg) :

..... **Kg**

→ **PIÈCE JUSTIFICATIVE À JOINDRE** : copie du certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule

SIXIÈME VÉHICULE :

Catégorie du véhicule (se reporter au champ J.1 de la carte grise et cocher la case correspondante) :

- VP véhicule particulier
- CTTE camionnette
- REM remorque
- VASP catégorie M véhicules aménagés (exemple : personnes handicapées)
- QM (ou QLEM) voitures sans permis
- Véhicule à moteur 2 ou 3 roues
- Quad
- Vélo

Plaque d'immatriculation :

.....

PTAC en kilogrammes (se reporter au champ F.2 de la carte grise, le PTAC doit être inférieur ou égal à 3 500 kg) :

..... **Kg**

→ **PIÈCE JUSTIFICATIVE À JOINDRE** : copie du certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule